

*Document de base / Normes*

# **Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professionnel sage-femme**

2025



# © 2025 par la Confédération Internationale des Sages-Femmes

Certains droits réservés. Ce travail est disponible sous la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 (CC BY-NC-SA 4.0);  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

Selon les termes de cette licence, vous pouvez copier, redistribuer et adapter le travail à des fins non commerciales, à condition que l'œuvre soit correctement citée, comme indiqué ci-dessous.

## Citation suggérée

*Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme.* La Haye : Confédération Internationale des Sages-Femmes ; 2025. Licence : CC BY-NC-SA 4.0.

## Traductions

Les traductions de ce document dans des langues autres que l'anglais, le français et l'espagnol sont autorisées.

Les versions traduites doivent inclure la déclaration suivante :

Cette traduction n'a pas été réalisée par la Confédération Internationale des Sages-Femmes (CII). La CII n'est pas responsable de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale en anglais, intitulée ICM Global Standards for Midwifery Regulation. La Haye : Confédération Internationale des Sages-Femmes ; 2025. Licence : CC BY-NC-SA 4.0, fait foi et constitue l'édition authentique.

Les versions traduites de ce document doivent être envoyées à [communications@internationalmidwives.org](mailto:communications@internationalmidwives.org) pour diffusion sur le site web de la CII.

La CII peut être en mesure de fournir un soutien en matière de modèles graphiques pour les traductions dans des langues autres que l'anglais, le français et l'espagnol. Veuillez contacter [communications@internationalmidwives.org](mailto:communications@internationalmidwives.org) pour plus d'informations.

## Ventes, droits et licences

Pour soumettre des demandes d'utilisation commerciale ou poser des questions sur les droits et les licences, veuillez contacter [communications@internationalmidwives.org](mailto:communications@internationalmidwives.org).

1

## **Avertissement général**

Toutes les précautions raisonnables ont été prises par la CII pour vérifier les informations contenues dans cette publication.

Toutefois, ce matériel est diffusé sans aucune garantie, explicite ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation du contenu incombe au lecteur. En aucun cas, la CII ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de son utilisation.

# Introduction

Les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme sont un élément essentiel des efforts mis en œuvre par l'ICM pour renforcer la formation des sages-femmes dans le monde entier. Ces normes sont un document de base de l'ICM et l'une des ressources du Parcours de développement de la formation des sages-femmes (MPath) qui incluent les normes, les recommandations, les définitions et les énoncés de position qui ont trait à la formation des sages-femmes. Pour former les sages-femmes compétentes de demain qui fourniront des soins sûrs et culturellement appropriés aux femmes, aux nouveau-nés et à leur famille, une formation en pratique sage-femme de haut niveau est essentielle. Un corps professoral sage-femme bien préparé est la pierre angulaire de programmes de formation de sages-femmes de qualité.

Les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme reflètent les documents de base fondateurs de l'ICM comme la Définition et le champ de compétences de la sage-femme et la Philosophie et le modèle de soins de pratique sage-femme. Elles s'alignent sur les Normes mondiales de l'ICM pour la formation des sages-femmes et sur les Midwifery Educator Core Competencies de l'OMS (2013). Les normes définissent les connaissances, les capacités techniques et l'expérience que les formateurs de sages-femmes et les précepteurs cliniques devraient recevoir dans le cadre d'un développement du corps professoral sage-femme de qualité, afin de se préparer à leur rôle d'enseignants.

Le corps professoral sage-femme se compose de sages-femmes agréées et professionnelles. Par conséquent, elles doivent déjà posséder les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme de l'ICM (2024), appliquer dans leur travail la Philosophie de la pratique sage-femme de l'ICM et respecter les normes éthiques fixées par l'organisme de réglementation du pays concerné dans le cadre du processus d'enregistrement des sages-femmes. Les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme s'appuient sur les compétences, la philosophie et l'éthique de la profession de sage-femme en mettant plus particulièrement l'accent sur les domaines dans lesquelles ces sages-femmes devront se perfectionner en tant qu'enseignantes ou préceptrices cliniques chargées de former la prochaine génération de sages-femmes.

Les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme (2025) ont les objectifs suivants :

- établir des critères de référence et des indicateurs de qualité pour le développement du corps professoral sage-femme,

- fournir un cadre permettant de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer le développement du corps professoral sage-femme,
- aider le corps professoral sage-femme à s'investir en permanence dans l'amélioration continue de la qualité,
- contribuer au renforcement des programmes de formation des sages-femmes à l'échelle mondiale en préparant et en améliorant les capacités du corps professoral sage-femme.

En outre, les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme (2025) peuvent être utilisées par les établissements d'enseignement/prestataires de formations pour :

- soutenir le développement du corps professoral ;
- soutenir la formation continue en cours d'emploi (par exemple, les opportunités) ou guider un programme de développement du corps professoral au sein d'un établissement ; et
- satisfaire les normes d'approbation et d'accréditation nationales et mondiales.

Les Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme énoncent les normes minimales pour un développement de qualité du corps professoral sage-femme. L'ICM a conscience du fait que les établissements d'enseignement peuvent se situer à des niveaux différents de maturité en ce qui concerne le développement du corps professoral et que l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et activités de développement du corps professoral sage-femme peuvent être soutenues par d'autres parties prenantes (organismes de réglementation, ministère de la Santé/de l'Éducation, associations de sages-femmes, NGO, etc.). Quelles que soient les exigences des parties prenantes, l'ICM recommande que tout développement du corps professoral sage-femme soit basé sur les exigences de ce corps professoral, en tant que principaux bénéficiaires des programmes de développement. Il faut également tenir compte des besoins des élèves sages-femmes qui sont les bénéficiaires directes de l'enseignement dispensé par le corps professoral sage-femme, ainsi que des besoins des femmes et des personnes de la diversité sexuelle et de genre qui reçoivent des services de santé sexuelle, reproductive, maternelle, du nouveau-né et de l'adolescent (SSRMNA) de la part des sages-femmes. Pour répondre à la diversité de ces besoins, l'ICM recommande de procéder à une évaluation/analyse des besoins, en particulier du corps professoral sage-femme, des élèves sages-femmes et du contexte de la SSRMNA. Les résultats de cette analyse des besoins peuvent être utilisés pour déterminer les activités de développement du corps professoral sage-femme les plus utiles pour l'aider à acquérir les compétences d'enseignement requises pour préparer des sages-femmes diplômées compétentes à dispenser des soins de qualité aux femmes et aux nouveau-nés.

Ces normes constituent le minimum requis pour le développement du corps professoral sage-femme. L'ICM reconnaît et soutient la nécessité d'inclure d'autres activités de développement professionnel complémentaires.

## Terminologie

L'ICM définit le terme « corps professoral » comme un groupe de personnes qualifiées qui enseignent aux élèves sages-femmes dans le cadre d'un programme de formation des sages-femmes (par exemple, formateurs de sages-femmes, experts d'autres disciplines, précepteurs/enseignants cliniques, etc.) Le terme plus spécifique de « corps professoral sage-femme » fait référence aux éducatrices et éducatrices qui sont des sages-femmes qualifiées et qui sont principalement responsables d'enseigner aux élèves sages-femmes (par exemple, chefs/directeurs des sages-femmes ; sages-femmes enseignantes ; et sages-femmes préceptrices/enseignantes cliniques). Nous reconnaissons que d'autres professionnels pourront dispenser un enseignement spécialisé dans les programmes de formation des sages-femmes ; **cependant, les normes sont conçues pour le corps professoral sage-femme, qui regroupe les principaux fournisseurs de formation en pratique sage-femme dans tous les contextes.** Les personnes d'autres disciplines qui enseignent dans le cadre du programme de formation des sages-femmes doivent être qualifiées dans les matières qu'elles enseignent.

L'ICM sait que les termes utilisés dans ce document peuvent varier selon les contextes ; par exemple, les précepteurs cliniques peuvent être appelés cliniciens enseignants ou instructeurs en fonction du lieu. Les enseignants qui participent aux programmes de développement du corps professoral sage-femme sont eux-mêmes des élèves à part entière dans le cadre de ces programmes. Par souci de clarté, le terme « élève sage-femme » fait référence aux élèves sages-femmes qui suivent un programme de formation enseigné par le corps professoral sage-femme. Pour plus d'informations sur les termes utilisés dans ce document, veuillez vous référer au [Glossaire des termes sur la formation des sages-femmes \(2023\)](#) de l'ICM.

## Processus de développement

Ces normes ont été élaborées par un groupe de travail de l'ICM composé de formateurs de sages-femmes et de chercheurs internationaux, sous la direction d'un consultant et après plusieurs cycles de consultation. La version définitive des normes a fait

l'objet d'une consultation mondiale et des commentaires ont été reçus de toutes les régions de l'ICM ainsi que d'organisations des Nations Unies. Ces commentaires ont été inclus dans les normes finales qui ont été approuvées par le Conseil de l'ICM en juin 2025.

# **Normes mondiales de l'ICM pour le développement du corps professoral sage-femme**

## **Organisation des normes**

Les normes sont classées sous les sept catégories suivantes :

1. Leadership
2. Partenariat et collaboration
3. Programme d'études
4. Apprentissage et enseignement
5. Ressources
6. Maintien des compétences de pratique sage-femme
7. Recherche

Les normes sont répertoriées ci-dessous. Un guide d'accompagnement sur l'utilisation de ces normes fait l'objet d'un document séparé et comprend les preuves qui sous-tendent chaque norme.

<b>Catégorie</b>	<b>Norme</b>
1. Leadership	<i>Le développement du corps professoral sage-femme encourage le leadership dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation des sages-femmes.</i>
2. Partenariat et collaboration	<i>Le développement du corps professoral sage-femme encourage et favorise une culture de partenariat et de collaboration respectueuse.</i>
3. Programme d'études	<i>Le développement du corps professoral sage-femme permet à ce dernier de diriger la conception, le développement et la révision des programmes d'enseignement de la pratique sage-femme.</i>
4. Apprentissage et enseignement	<i>Le développement du corps professoral sage-femme enseigne des stratégies d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation fondées sur des preuves pour répondre au mieux aux besoins des élèves sages-femmes et aux résultats attendus du programme.</i>
5. Ressources	<i>Le développement du corps professoral sage-femme est pérenne grâce à un accès équitable, à une allocation adéquate des ressources et à un environnement favorable.</i>
6. Maintien des compétences de pratique sage-femme	<i>Le développement du corps professoral sage-femme aide ce dernier à maintenir ses compétences dans la pratique de la profession de sage-femme.</i>
7. Recherche	<i>Le développement du corps professoral sage-femme permet d'améliorer les compétences en matière de recherche et d'intégrer des données probantes dans les pratiques d'apprentissage et d'enseignement.</i>